

Prime de partage de la valeur

Publié le 11 juillet 2022

Le pouvoir d'achat est un enjeu majeur pour les salariés et plus largement pour l'économie nationale. Pour cette raison, le Mouvement des entreprises de France avait accueilli positivement l'annonce de la reconduction de la prime PEPA (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat). Par sa simplicité et grâce à son exonération de charges, ce dispositif facilitait en effet le versement de primes pour soutenir les salariés dans une période d'augmentation du coût de la vie, tout en préservant l'emploi en France.

En déplaçant la prime au-dessus de 3 smic, le projet de loi pour le pouvoir d'achat donne davantage de souplesse au dispositif, dont nous souhaitons que le versement puisse être fractionné.

Pourtant, le projet de loi risque d'en affaiblir l'objectif en assujettissant la prime PEPA transformée en Prime de partage de la valeur à un forfait social de 20 % pour les ETI et les grandes entreprises. L'entreprise qui pouvait offrir 500 € de prime PEPA hier, ne pourra donc plus en verser que 416 € demain puisque cela lui coûtera 83 € de charges sociales en plus.

Dans un contexte d'une nécessaire relance du pouvoir d'achat, le Mouvement des entreprises de France déplore que la prime dite Macron soit soumise au forfait social, ce qui ne peut qu'avoir un effet désincitatif.